

AVIS PUBLIC

Est, par les présentes, donné par la soussignée Caroline Provost secrétaire-trésorière adjointe, de ladite municipalité, que les membres du conseil, lors d'une séance ordinaire ou spéciale qui sera tenue mardi, le 11 juillet 2017 à 19h30, au 1700, rue Principale, Saint-Michel, statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets de la demande :

Autoriser la demande # 2017-06-0024 pour :

Autoriser la marge latérale droite à 1,68 mètre, alors qu'en vertu de l'article 1X.5 du règlement numéro 113, «Une des cours latérales doit avoir au moins 3,05 mètres et l'autre cour, excepté dans le cas des murs mitoyens, ne doit pas avoir moins de 2,01 mètres.».

Cette demande est localisée comme suit :

N° civique : 360, rue ou rang : rue Roy, N°(s) lot(s) : 3 992 105 et 3 992 151 cadastre du Québec

Toutes personnes ou organismes intéressés pourront se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation.

Fait et donné à St-Michel, ce 16^e jour du mois de juin 2017.

Signé: (s) Caroline Provost

Secrétaire-trésorière adjointe

(Cet avis est publié au moins 15 jours avant la tenue de la session)